

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTRE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 06 Décembre 2022, à 18 Heures 45.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, EVRARD Christophe, CARTIAUX Roger WEPIERRE Delphine, SPECQUE Céline, BAROUX Christophe, DEREU Michel et DUFOUR Freddy.

Absent excusé : Monsieur Gilles DEBROUCKER

Retard excusé pour raisons professionnelles : Madame Céline SPECQUE est arrivée à 20h10

Secrétaire : Madame VASSEUR Muriel

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 08 Novembre 2022

Adopté à l'unanimité des voix.

2) L'ordre du jour est relu

1^{er} sujet : Approbation des travaux de création de trottoirs dans la Rue du Bois pour dépôt de dossiers de demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'an dernier, pour la sécurité des piétons des trottoirs ont été créé côté impair de la Rue Du Brûle. Il informe que les trottoirs existants de la Rue du Bout d'Amont sont actuellement en cours de rénovation (réfection des bordures et des bouches d'égouts et mise en enrobé) sur le côté impair également.

Afin de pouvoir faire le tour du centre village en toute sécurité. Monsieur le Maire propose de créer des trottoirs sur le côté impair de la Rue du Bois et par la même occasion d'élargir cette voie communale exigüe.

Monsieur le Maire présente un devis de la Société Ducrocq TP pour un montant de 95 945,50 € HT pour la création d'un trottoir en enrobé et l'élargissement de la Rue du Bois, côté impair. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer des dossiers de demande de subvention pour ces travaux au titre de la DETR, du FARDA et auprès de la Région.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les travaux de création du trottoir susvisé et l'élargissement de la Rue du Bois et autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions au titre de la DETR, du FARDA et auprès de la Région.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

2^{ème} sujet : Délibération des conditions du « Dispositif Cantine à 1€ » et autorisation de la signature de la convention entre l'Etat et la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du dernier Conseil Municipal, une délibération pour la mise en place du « Dispositif Cantine à 1€ » avait été prise afin de faire bénéficier d'un tarif réduit aux familles les plus démunies.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rapproché de la Sous-Préfecture de Saint-Omer, car dans le cadre du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem, seule la commune de Vaudringhem avait voté favorablement à la mise en place du « dispositif Cantine à 1€ ». Monsieur le Sous-Préfet confirme qu'au sein d'un RPI, seule une commune peut adhérer à ce dispositif. Monsieur le Sous-Préfet nous a fait part de ses encouragements.

Pour la mise en place de ce dispositif, une convention doit être signée entre l'Etat et la commune renouvelable tous les 3 ans, dans laquelle il sera notifié les conditions afin de bénéficier d'une participation sur le tarif du ticket de cantine selon le quotient familial de la CAF.

Monsieur le Maire soumet 3 tarifs (sachant que le tarif actuel d'un ticket de cantine est de 3€60), selon les quotients familiaux suivants :

- 3,60 € pour un quotient familial supérieur à 1 000 €
- 1,00 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €
- 0,80 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 800 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la mise en place de ces tarifs par rapport au quotient familial et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour une durée de 3 ans.

Il est rappelé que seules les familles domiciliées sur la commune bénéficieront de ces tarifs. La convention sera signée à l'entité de la commune et non du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

3^{ème} sujet : Etude des différentes propositions d'assurance statutaire suite à la dénonciation de notre contrat actuel

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune avait souscrit un contrat d'assurance statutaire auprès du courtier SOFAXIS et l'assurance Générali pour le remboursement d'une partie des salaires des agents en cas d'arrêt maladie.

L'Assurance Générali a dénoncé notre contrat par lettre recommandée à terme de l'échéance au 31 Décembre 2022.

SOFAXIS nous a transmis une nouvelle proposition avec l'assurance CNP mais les taux sont plus élevés et les délais de carences sont allongés (30 jours au lieu de 15 jours).

Face à ce constat, Monsieur le Maire a sollicité d'autres assureurs et présente les deux propositions obtenues du Cabinet Dambricourt AXA et de la SMACL (notre assureur actuel en ce qui concerne tous les contrats pour les bâtiments communaux et véhicules à moteur).

Après comparaison et délibération, le Conseil Municipal opte pour la proposition de la SMACL et autorise Monsieur le Maire à souscrire et signer le contrat d'assurance statutaire.

4^{ème} sujet : Proposition de la mise en place d'une mutuelle labellisée au profit des agents :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que d'ici 2024, les collectivités seront dans l'obligation de proposer une mutuelle aux agents avec une participation de la commune. Monsieur le Maire propose d'anticiper cette obligation et de permettre aux agents de bénéficier d'une proposition de mutuelle dès 2023.

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion propose une mutuelle labellisée en partenariat avec la MNT.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à collecter différentes études qui pourront être proposées aux agents, avec une participation de la collectivité.

Les différentes propositions seront soumises à délibération municipale.

Arrivée de Madame Céline SPECQUE à 20h10

5^{ème} sujet : Problématique des chats et chiens qui divaguent dans les rues.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le début de cette année, il est régulièrement appelé pour des chiens qui divaguent dans les rues ou chez des particuliers.

Ce problème récurrent engendre parfois des problèmes de voisinage, ainsi la semaine dernière, un administré, agacé de toujours avoir le chien du voisin dans sa propriété est venu attacher l'animal à la grille de la Mairie pour montrer son mécontentement.

Il y a également régulièrement des appels en Mairie pour signaler que les chiens viennent faire leurs besoins chez le voisin, les gens se plaignent qu'ils sont poursuivis par un chien lors d'une promenade.

De plus, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation d'avoir une fourrière ou à défaut un partenariat avec une autre commune déjà dotée. Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour trouver une solution... adhésion à la SPA (un coût annuel de 1€ par habitant mais il faut capturer le chien et aller le déposer à la fourrière de la SPA à Saint-Omer), dans le boulonnais, il y a bien une société qui capture les animaux mais Vaudringhem ne fait pas partie de leur secteur, ou créer une fourrière municipale ?

Les solutions vont être étudiées mais il est certain que la solution retenue engendrera un coût... Après délibération, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à répercuter les frais au propriétaire de l'animal identifié (chien, chat, etc...) et ce quel que soit la solution trouvée.

Questions diverses

1) Concernant la surconsommation d'eau constatée lors de la réception de la dernière facture de Suez, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a sollicité l'expertise d'un plombier pour la recherche de fuites. Monsieur Ludovic Sourdeval a constaté et attesté que cette surconsommation viendrait d'un colmatage de la micro-station des écoles.

La Société Jannoray est intervenue pour vidanger les 2 micro-station de la commune (école et stade). Monsieur Sourdeval viendra réaliser l'entretien des filtres.

La consommation sera suivie de façon régulière par l'agent communal afin de vérifier l'efficacité de ces interventions d'entretien.

Monsieur le Maire sollicitera une remise sur la facturation auprès de Suez.

2) Monsieur Dany Vasseur et Madame Anne Lemaire ont fait un relevé des frênes malades susceptibles d'être abattus, une vente d'environ 17 lots sera proposée aux enchères au plus offrant début 2023 comme en 2017 et 2018.

3) Monsieur le Maire informe que le regarnissage des arbres non repris a été fait dans les conditions ci-dessous comme évoquées lors de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Environ 2/3 de la main d'oeuvre seront pris en charge par Campagne Services et plus de 50% des plants seront fournis gracieusement par les Pépinières de la Cluse. Au final, le reste à charge pour la commune s'élève à 1 517,65 €.

4) Monsieur le Maire informe que la préparation des colis de Noël est prévue le Jeudi 15 Décembre 2022 et que la distribution aux Aînés commencera le même jour jusqu'au samedi selon les disponibilités de chacun.

5) Monsieur le Maire informe que la Société TRUPIN TP a aménagé les accotements avec des cailloux pour rattraper le niveau des bas-côtés suite à la réfection des routes dans Rue Profonde et la Rue des Martyrs pour un montant total de 7 251,47 € TTC.

Par ailleurs, la Société TRUPIN TP commencera les travaux de pose de tuyaux dans la Rue aux Arbres dès ce lundi 12 Décembre 2022.

Monsieur le Maire informe que la Société DUCROCQT TP a commencé les travaux de réfection des trottoirs dans la Rue de Bout d'Amont. Ces travaux seront finalisés début 2023.

6) Pour des raisons essentiellement économiques, Monsieur le Maire annonce qu'il n'y aura pas de cérémonie des Vœux en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 08 Décembre 2022
(Cachet)

